



SCA NORIAP
22 bld Michel Strogoff
80 440 BOVES

**Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
une installation classée pour la protection de
l'environnement.**

**Extension du stockage de grains du site de
Belle Assise (80)**

Rubrique 2160

Silos et installations de stockage de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables



Version VF – Février 2018

1 CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1 Préambule

Dans le cadre du développement de son activité et de l'amélioration continue de son fonctionnement, la coopérative NORIAP envisage une extension de stockage de céréales sur son site de Fontaine Sous Montdidier au Lieudit La Belle Assise (80) et la création d'un magasin de stockage d'engrais vrac.

Le silo existant est actuellement soumis à Déclaration au titre des ICPE rubrique 2160 pour une capacité de 14 300 m³. L'extension envisagée portera est de 40 000 m³ et portera donc la capacité à 50 814 m³.

Ce projet nécessite donc une demande d'autorisation d'exploiter ICPE ainsi qu'un permis de construire.

En application des articles R512-2 à R512-9 du Code de l'Environnement, l'arrêté ministériel du 29/09/2005 relatif aux études de dangers des IC soumis à autorisation, NORIAP doit déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

La demande d'autorisation d'exploiter est établie conformément aux articles R.512-2 et suivants de la partie Réglementaire du Code de l'Environnement pris en application du titre 1er – Installations classées pour la protection de l'environnement du Livre V – Prévention des pollutions, des risques et des nuisances de la partie Législative du Code de l'Environnement.

La demande d'autorisation d'exploiter comprend principalement :

- La présentation de l'établissement avec la nature et le volume des activités exercées et la description des installations ;
- La situation géographique du projet ainsi que sa compatibilité avec les documents d'urbanisme ;
- Les éléments de justification de conformité du projet avec les prescriptions applicables à l'installation ;
- Les plans réglementaires, soient :
 - Une carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur laquelle sera indiqué l'emplacement de l'installation projetée ;
 - Un plan, à l'échelle de 1/2 500 au minimum, des abords de l'installation jusqu'à une distance qui est au moins égale à 100 mètres;
 - Un plan d'ensemble, à l'échelle de 1/200 au minimum, indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants, le tracé des réseaux enterrés existants, les canaux, plans d'eau et cours d'eau. Une échelle plus réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration ;

Ce dossier répond également à l'arrêté du 29/03/2004 modifié relatif à la prévention des risques présentés par les silos de céréales, de grains, de produits alimentaires ou de tout autre produit organique dégageant des poussières inflammables soumises à autorisation sous la rubrique n° 2160.

1.2 Contenu du dossier :

Réalisation d'un dossier complet contenant , notamment, une **étude de dangers et analyse des risques pour l'ensemble des activités du site de NORIAP au Lieudit La Belle Assise** conformément aux dispositions de l'article R512-9 du code de l'environnement et l'arrêté du 29 septembre 2005, soit éléments descriptifs de l'environnement, voisinage

- Eléments descriptifs des activités et installations, notamment ICPE
- Analyse des risques, étude des dangers de l'ensemble des activités du site

Ces différentes études ont été réalisées suivant les règles de l'Art et notamment les notes et circulaires de l'Administration dont celle du 25/09/2001 relative à la procédure d'instructions des demandes d'autorisation et les principaux documents professionnels, dont les guides de l'Art.

La méthodologie de l'analyse des risques et les différentes étapes sont développées dans le chapitre étude de dangers.

Ce dossier est découpé de la façon suivante :

Partie 1 : Notice de renseignements

Partie 2 : Etude d'impacts

1. Contexte environnant
2. Analyse des effets sur l'environnement
3. Volet sanitaire

Partie 3 : Etude de dangers

1. Accidentologie
2. Identification et caractérisation des potentiels de dangers
3. Réduction des potentiels de dangers
4. Analyse des risques
5. Evaluation des conséquences et des niveaux de probabilité des scénarios majorants
6. Organisation générale de la prévention et des secours

Partie 4 : Notice d'hygiène et de sécurité

Partie 5 : Annexes

Chaque partie dispose d'un sommaire détaillé et de sa propre numérotation.

Ce dossier a été établi avec les connaissances du cabinet 2LCA à la date de rédaction et avec son savoir faire sous la responsabilité de NORIAP.



2 LCA – SAS au capital de 35 000 € 2, clos de la Saussaye 95800 COURDIMANCHE
Tel : 01.34.32.17.64
RCS Pontoise B 483 652 475 APE 7022Z
Email : contact@2lca.fr Web : www.2lca.fr
Consultant – Chef de projet: Laurent LETAILLEUR (Auditeur ICA QSE Intégré version 2015)

Les éléments contenus dans ce dossier sont la propriété de NORIAP.